



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 avril 2022

Le ministère de la Justice recrute des éducatrices et des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse

Informations et inscriptions du 11 avril au 23 mai sur lajusticerecrute.fr

Le ministère de la Justice recrute par concours des éducatrices et des éducateurs pour sa direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Leur mission : accompagner les jeunes en conflit avec la loi et les aider à s'insérer dans la société.

Éducateur de la PJJ, un repère pour les jeunes confiés à la justice

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), direction du ministère de la Justice, a pour cœur de mission l'action éducative dans un cadre pénal. L'éducateur de la PJJ intervient sur décision d'un juge des enfants, d'un juge d'instruction ou d'un magistrat du parquet et assure la prise en charge éducative des mineurs pour lesquels une décision judiciaire est prononcée. L'éducateur construit un projet éducatif pour ces jeunes afin de les protéger, de favoriser leur insertion scolaire ou professionnelle et de lutter contre la récidive.

Au cœur de la mise en œuvre du code de la justice pénale des mineurs, son action s'inscrit dans les principes consacrés par cette réforme pour garantir une réponse éducative plus rapide et plus lisible et améliorer la prise en considération des victimes.

Au tribunal, l'éducateur a une mission d'aide à la décision du magistrat et rencontre le jeune avant son passage devant le juge des enfants. Il évalue la situation et formule des propositions éducatives.

Acteur de terrain, il est affecté au sein des services et établissements de la PJJ où il met en œuvre les mesures éducatives, les mesures de sûreté ou les peines prononcées par le juge. Cette intervention peut être menée soit à partir du lieu de vie habituel du jeune, soit dans un foyer (établissement de placement éducatif, centre éducatif renforcé, centre éducatif fermé, famille d'accueil...), soit en détention. L'éducateur travaille avec la famille du mineur dans une démarche de soutien et de respect de l'autorité parentale.

L'éducateur intervient également dans les procédures civiles afin d'évaluer la situation du jeune, son contexte familial, et apporter ainsi un éclairage au juge des enfants afin qu'il prenne les décisions adaptées, notamment en cas de situation de danger pour le mineur.

Exerçant au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'éducateur de la PJJ accompagne les jeunes confrontés



Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux
Tél : 01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

à la justice dans leur quotidien, leur propose des activités adaptées et construit avec eux un parcours éducatif individualisé, dont il rend compte au magistrat.

Retrouvez l'interview de Maxime, éducateur de la PJJ, sur lajusticerecrite.fr

Des profils variés recherchés

Les futurs éducatrices et éducateurs sont des femmes et des hommes dynamiques témoignant d'un intérêt affirmé pour agir en faveur de la jeunesse en difficulté. Pédagogues, dotés d'un sens de l'initiative, de capacités d'écoute, d'empathie et d'analyse, ils assurent à la fois un suivi individualisé et la mise en œuvre d'activités collectives sportives ou culturelles avec les mineurs.

La campagne de recrutement met en avant les missions essentielles de ce métier : **transmettre des valeurs de citoyenneté et de vivre ensemble, construire des repères, fixer des règles et des objectifs, valoriser des compétences, aider les jeunes en difficulté à trouver leur place dans la société.**

Les candidats peuvent par exemple être issus de filières sociales, sportives ou culturelles (STAPS, animation socio-culturelle, sciences humaines, sciences de l'éducation...).

Plusieurs voies d'accès au métier

La principale voie d'accès au métier d'éducateur de la PJJ est un concours de la fonction publique, accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau bac +3.

Les inscriptions au concours sont ouvertes du 11 avril au 23 mai 2022. Les épreuves écrites auront lieu le 15 septembre 2022. Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir du 28 novembre 2022.

A l'issue du concours, les futurs éducateurs et éducatrices bénéficient d'une **formation rémunérée à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse pendant 18 mois**. La rentrée de la nouvelle promotion aura lieu le 1^{er} mars 2023.

D'autres voies d'accès sont possibles :

- **Concours externe sur titres** : être titulaire d'un diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
- **Concours 3e voie** : avoir exercé pendant 5 ans une ou plusieurs activités au cours des 10 dernières années, avec un contrat de droit privé.
- **Concours interne** : être fonctionnaire ou agent public depuis au moins 4 ans.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur lajusticerecrite.fr

Une campagne de communication dédiée

La campagne de recrutement s'inscrit dans une démarche engagée en 2021 par le ministère de la Justice, qui positionne chaque métier « **au cœur de la justice** ». Elle a pour ambition de **mieux faire connaître au grand public le métier d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse** et ses missions en faveur de l'insertion des jeunes et de la prévention de la récidive. Elle se décline sous la forme d'un film de 30 secondes, d'affiches et de déclinaisons digitales, avec pour signature « **Ma place, c'est d'aider les jeunes à trouver leur place** ».

Découvrez [la campagne d'affichage](#) ainsi que le [film dédié au métier d'éducateur de la PJJ](#).